

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA COMMUNE DE LA-BAUME-D'HOSTUN



NOTE DE PRESENTATION POUR EXAMEN AU CAS-PAR-CAS AUPRES DE LA MRAe

Région d'Auvergne Rhône Alpes



elmy
énergie

Sommaire

Avant-propos.....	4
Présentation d'elmy	5
Energéticien intégré 100% renouvelable et français	5
Produire et développer de l'énergie renouvelable	6
Développer oui, mais pas n'importe comment !.....	6
Notre raison d'être.....	6
Nos valeurs.....	6
Notre charte environnementale	7
Description du site	8
Localisation du site	8
Règles d'urbanismes locales	9
Enjeux du site	10
Impact écologique	10
Zonages de protection environnementales.....	10
Zones humides	10
Habitat.....	11
Flore	13
Insectes	14
Reptiles et Amphibiens	14
Avifaune	14
Mammifères.....	15
Chiroptères.....	15
Enjeux paysagers	16
Habitations	16
Patrimoine.....	16
Autres enjeux.....	Erreur ! Signet non défini.

Le projet de centrale photovoltaïque	17
Le projet d'implantation	17
Caractéristiques de la centrale	18
Descriptions techniques.....	18
Structure photovoltaïque.....	18
Module photovoltaïque	18
Equipements annexes	18
Pistes de circulation	19
Raccordement de la centrale	19
Mesures ERC	19
Evitement d'une partie des habitats à enjeux	19
Baliser les zones à enjeux et limite du chantier strictement liée aux travaux	19
Adapter la clôture au passage de la petite faune	19
Réduire les risques de pollution inhérents à l'utilisation des matériels et d'engins mécanisés (rejet d'huile usagé, hydrocarbures, poussières...).....	20
Eviter de piéger la petite faune durant la pose des câbles de raccordement électrique	20
La valorisation locale du projet	21
Un approvisionnement énergétique local de la commune de La-Baume-d'Hostun.....	21
Quelques références.....	22
Conclusion	23

Avant-propos

La loi sur l'énergie et le climat adoptée en novembre 2019 a instauré une loi de programmation sur l'énergie et le climat (LPEC), chargée de définir les principaux objectifs de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et de la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC). Dans son discours à Belfort en février 2022, le Président de la République a annoncé un objectif ambitieux de 100 GW de capacité photovoltaïque d'ici 2050. Cet objectif a été intégré dans le projet de stratégie française sur l'énergie et le climat, soumis à consultation fin 2023, et avancé à 2035 pour répondre à la hausse des besoins en électricité décarbonée. D'autre part, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie a indiqué qu'il serait possible d'atteindre cette capacité en se limitant aux espaces artificialisés et dégradés.

Cet objectif vise non seulement à accroître la part du photovoltaïque dans le mix énergétique, mais aussi à réduire les émissions de CO2 et à renforcer l'indépendance énergétique de la France.

Pour atteindre cet objectif, plusieurs leviers ont été activés, et notamment :

- Des incitations financières, avec par exemple le S25 à venir, proposant des tarifs avantageux pour les petites centrales au sol de moins de 1MWc.
- Des simplifications administratives, avec un guichet unique et des démarches simplifiées « au cas par cas » pour ces mêmes petites centrales au sol.

C'est dans ce cadre que se place elmy pour le développement d'une centrale photovoltaïque de moins d'un mégawatt crête dans la commune de La-Baume-d'Hostun.

Le présent dossier pour l'examen au cas par cas de la MRAe a pour objectif de présenter le projet photovoltaïque qu'**elmy** envisage, ses caractéristiques techniques et les diverses retombées qu'il engendrera. Nous pensons les énergies renouvelables comme des **projets intégrés au service du territoire**. Nous sommes convaincus que la solarisation de ce site présente plusieurs intérêts significatifs, tant environnementaux qu'économiques.

Présentation d'elmy

Energéticien intégré 100% renouvelable et français

En tant qu'énergéticien intégré, elmy maîtrise toute la chaîne de valeur de l'énergie renouvelable, de sa production jusqu'à sa consommation.

Nos activités :

- **Produire** notre propre énergie renouvelable et investir dans de nouveaux actifs
- **Gérer** l'énergie 100% renouvelable et française de producteurs grâce à notre expertise d'agrégateur et la valoriser sur les marchés
- **Fournir** cette électricité verte aux particuliers, professionnels et collectivités

Ce modèle, sans intermédiaire, est selon nous le meilleur moyen d'apporter de la valeur pour les territoires et pour la transition énergétique.

Au quotidien, 180 collaborateurs basés à Lyon et Lille œuvrent pour la transition énergétique au travers de ces activités. L'actionnariat de notre entreprise est détenu à ce jour en quasi-exclusivité par notre fondateur et directeur, Albert CODINACH ainsi que par certains employés d'elmy.



Nous participons à l'identification et à la mise en place des solutions pour qu'un scénario 100% vert soit possible et désirable. L'impact que nous souhaitons avoir sur la transition énergétique est bien réel et ancré dans notre ADN !

Nous sommes convaincus que chaque acteur, public ou privé, peut et doit contribuer à la transition énergétique

Produire et développer de l'énergie renouvelable

Pour que notre modèle soit pleinement vertueux, **notre activité de développement est primordiale**. Grâce à elle, nous participons concrètement à l'accélération des énergies renouvelables sur le territoire.

Nous agissons à différentes phases de la vie d'un actif :

- **Développement**
 - Identification et qualification de sites (toitures, ombrières de parking, parcelles foncières) ;
 - Définition d'une offre répondant aux besoins du futur partenaire (autoconsommation individuelle ou collective, ou loyer) ;
 - Concertation et développement du projet clé en main (études, obtention des autorisations d'urbanisme, contrat de raccordement).
- **Investissement**
 - Financement et construction des projets développés en interne ;
 - Rachat total ou partiel d'un site de production.

Développer oui, mais pas n'importe comment !

NOTRE RAISON D'ETRE

Fédérer nos énergies pour nourrir avec audace une transition écologique juste.

NOS VALEURS



- Le **respect** : de la biodiversité et de la topographie car la transition se doit, selon nous, d'être écologique et non artificielle.



- L'**implication** : auprès des riverains et des parties prenantes de nos projets. Nous cherchons à fédérer un maximum d'acteurs autour de la transition énergétique plutôt qu'à forcer le lancement d'un projet. Cette implication facilite grandement l'acceptabilité de nos projets solaires.



- Les **retombées locales** : notre modèle intégré nous permet d'apporter une plus-value pour les riverains et leur territoire. Cela nous permet de proposer des avantages concrets tels que des contrats de fournitures à prix réduit mais aussi des offres d'autoconsommation et de rénovation énergétique des bâtiments à l'échelle locale.

NOTRE CHARTE ENVIRONNEMENTALE

Elmy veut agir pour une transition écologique juste.

Une transition écologique **juste**, c'est une transition qui profite à tous. Juste pour **l'humain et pour l'environnement** (la nature, le vivant), pour les territoires et celles/ceux qui les peuplent (les Hommes comme la biodiversité). Juste car acceptable par tous. Notre raison d'être s'inscrit pleinement au cœur des enjeux climatiques auxquels nous faisons face, ne se limitant pas à la seule décarbonation de nos ressources énergétiques, mais bien à une prise en compte globale.

Le GIEC ¹ et l'IPBES² l'ont rappelé en 2021 : la crise de la biodiversité et la crise du changement climatique sont interdépendantes. Dans son dernier rapport de 2023³, le GIEC souligne que d'ici 2030, les 5 premiers leviers permettant de réduire de moitié les émissions de CO2 sont : **le solaire, l'éolien, la réduction de la conversion des écosystèmes, la séquestration du carbone en agriculture (par des techniques d'agroécologie), ainsi que la restauration des écosystèmes intégrant la reforestation**. Trois de ses leviers relèvent d'actions sur la biodiversité et deux relèvent d'actions sur le développement des énergies renouvelables.

Pour que le développement des énergies renouvelables ne se fasse pas au détriment de la biodiversité, de la transformation des pratiques agricoles, ou encore de l'accroissement des forêts, nous avons défini un cadre qui tient compte des enjeux environnementaux, des constats scientifiques et de notre raison d'être, autour des enjeux suivants :

- **Préservation** : une méthodologie est systématiquement suivie pour préserver les zones humides, les espaces et espèces protégés ;
- **Anticipation** : cette méthodologie intègre une cartographie et un pré-diagnostic réalisés par un écologue (avant toutes études environnementales légales) ;
- **Exigence** : souhaitant contribuer à l'arrêt de l'érosion de la biodiversité et à sa restauration, toute demande de dérogation devra faire l'objet d'une vigilance particulière et d'un arbitrage interne pour définir si elmy souhaite ou non poursuivre le projet au regard des éléments factuels en sa possession. Dans le cas d'une dérogation acceptée, le respect strict des obligations légales en matière de mesure de compensation et de mise en place d'un suivi sera assuré ;
- **Protection** : aucun déboisement ne sera réalisé sur les espaces forestiers. Seule la coupe d'arbres isolés sur site dégradé ou anthropisé pourra être envisagée ;
- **Vigilance** : en conformité avec la législation, elmy sera particulièrement attentif à la fin de vie de ses installations qui devront faire l'objet de démantèlement et recyclage, ainsi que d'une remise en état du site.

Retrouvez la charte elmy avec ce [lien](#).

¹ GIEC = Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

² IPBES = Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services => c'est le "GIEC" de la biodiversité qui fait un travail similaire que le GIEC sur le constat plus global de la crise écologique et sur les solutions à y apporter.

³ Rapport de synthèse du 6e rapport d'évaluation du GIEC : IPCC - Intergovernmental Panel on Climate Change.

Description du site

Localisation du site

La parcelle envisagée pour l'implantation du futur projet se situe dans le département de la Drôme, dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, sur la commune de La Baume d'Hostun (26). Elle est située au nord de la commune de La Baume d'Hostun (000ZB37). Elle est majoritairement composée de milieux ouverts, incluant notamment des landes, ainsi que de quelques boisements de chênes décidus situés en lisière ouest.

Le site est entouré d'une parcelle agricole au sud (mélange de légumineuses et de graminées fourragères), de massifs forestiers au nord et à l'ouest (forêt fermée de chênes décidus purs), tandis qu'à l'est, une station d'épuration et des entrepôts liés à la construction sont implantés, séparés du site par de petits boisements anthropiques. Le site est entouré par le Canal de la Bourne à 209 m au sud-ouest et par la rivière de l'Isère à seulement 146 m à l'est. Par ailleurs, l'autoroute A49 passe à seulement 1 km à l'ouest de la parcelle.

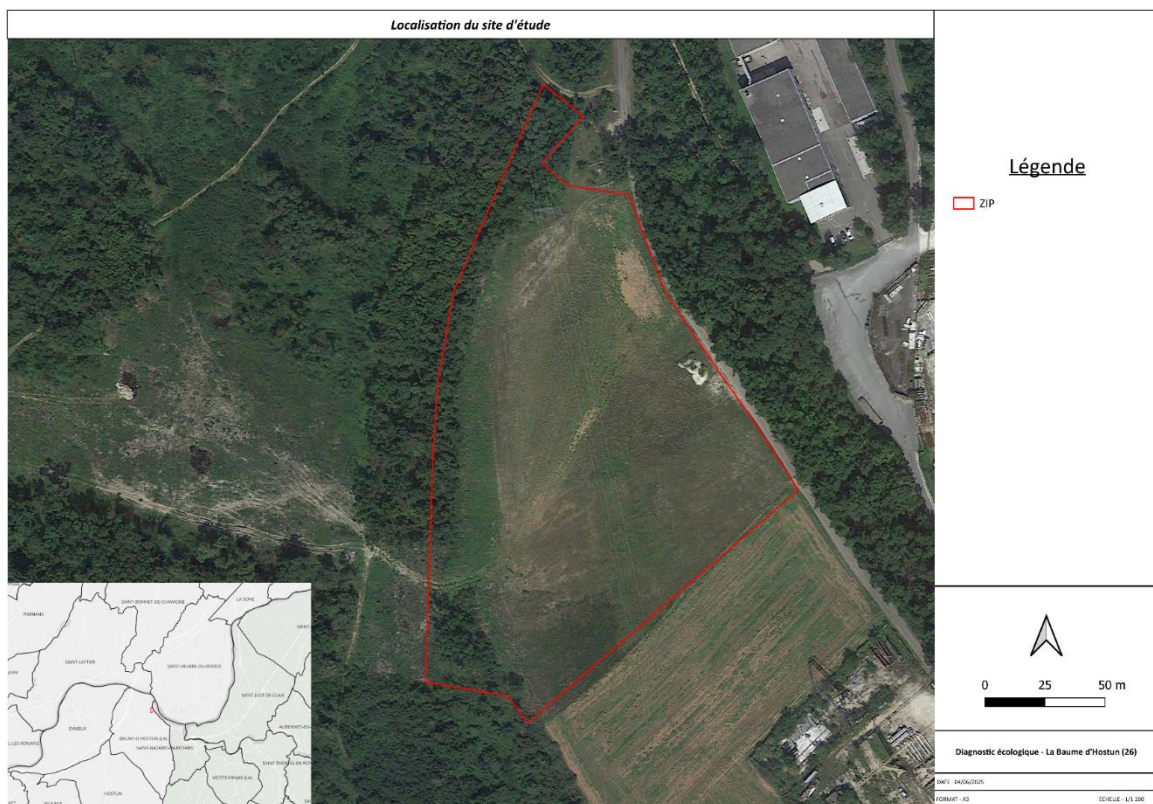
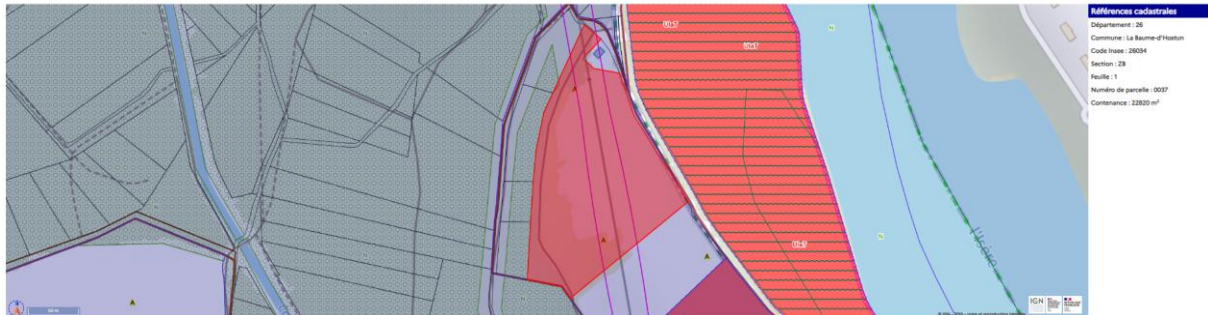


Figure 1: Localisation du site

Règles d'urbanismes locales

La parcelle ZB037 est couverte par le PLU de la commune de La-Baume-d'Hostun dont la dernière procédure a été approuvée le 28/01/2025.



Elle est référencée en zone agricole mais a été identifiée au document cadre de la Drôme pour accueillir du photovoltaïque traditionnel.

Enjeux du site

Impact écologique

ZONAGES DE PROTECTION ENVIRONNEMENTALES

L'aire d'étude est incluse dans une ZNIEFF de type 2, située à moins de 500 m d'une ZNIEFF de type 1, et partage ses frontières avec le Parc Naturel Régional du Vercors. Par ailleurs, elle est située à moins de 10 km de nombreux autres zonages. Ces zonages (APPB, CEN, ENS, ZICO, ZSC, ZNIEFF 1 et 2) se superposent avec les réservoirs de biodiversité présents autour de l'aire d'étude. Des corridors écologiques traversent en deux points la rivière de l'Isère au niveau de l'aire d'étude étendue, et permettent de connecter les différents réservoirs de biodiversité entre eux, ainsi qu'avec l'aire d'étude.

Toutefois, l'autoroute A49, située à seulement 1 km à l'ouest de l'aire d'étude et orientée vers le nord, constitue une barrière physique significative limitant fortement les possibilités de dispersion de la faune.

Le réseau hydrographique est bien développé, avec la présence du canal de la Bourne à 209 m et de la rivière Isère à 146 m, situés respectivement de part et d'autre du site.

ZONES HUMIDES

Les recherches bibliographiques concernant le contexte hydrogéologique indiquent que la ZIP serait située au sein d'une zone qui n'est pas sujette au débordement de nappe, ni aux inondations de cave (BRGM).

La parcelle d'étude se situe sur des alluvions fluviales de différentes terrasses fluviales, ainsi que sur des sables molassiques marins et fluviaux indifférenciés. Selon la carte des sols, les types de sol dominants sont le FERSIALSOL (60 %) au centre de la ZIP, FLUVIOSOL (100%) à l'est, et le CALCOSOL (50%) à l'ouest de la ZIP. Ces sols présentent plusieurs variantes.

Au total, 10 sondages pédologiques ont été effectués sur l'emprise de la zone d'étude. Les investigations n'ont pas pu être menées sur l'ensemble de l'aire d'étude (refus sur éléments grossiers ou zone non humide avérée). A l'issue de cette campagne pédologique, il n'est pas possible de conclure sur le caractère humide du sol de l'ensemble de la ZIP, en raison de la typologie de sol empêchant la réalisation correcte des sondages. En effet, le contexte géologique indique que l'aire d'étude est située sur des formations à limons et alluvions et le contexte pédologique précise que le sol dominant est de type fersialsol, et correspond à sols évolués avec un deuxième horizon rougeâtre, calcique et calcarique, à pierrosité. Cependant les trois sondages qui ont pu être menés au sud-ouest de la ZIP (zone robinier faux acacia) n'ont pas conclu à la présence de sol caractéristique des zones humides.



Figure 2 Localisation des sondages pédologiques réalisés sur l'aire d'étude (GEMATI)

HABITAT

Les différentes typologies d'habitats identifiées sur l'aire d'étude, ainsi que les enjeux écologiques qui leur sont associés, sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Formations présentes sur l'aire d'étude

Libellé	EUNIS 2012	CB	Enjeux	Surface au sein de la ZIP	% au sein de la ZIP
Milieux boisés					
Chênaies à <i>Quercus pubescens</i> occidentales	G1.711	41.711	Modéré	0,25 ha	10,87 %
Formation de Robinier faux-acacia	G1.C3	83.324	Très faible	0,04 ha	1,74 %
Chênaies à <i>Quercus pubescens</i> occidentales x Plantation de Robinier faux-acacia	G1.711 x G1.C3	41.711 x 83.324	Modéré	0,04 ha	1,72 %

Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés	G5.2	84.3	Modéré	-	-
Milieux agricoles					
Cultures avec marge de végétation spontanée	X07	82.2	Faible	-	-
Milieux linéaires					
Haies d'espèces indigènes pauvres en espèces	FA.4	/	Modéré	-	-
Milieux ouverts non-agricoles					
Terrain en friche	I1.53	87.1	Faible	1,2 ha	51,76 %
Milieux semi-ouverts					
Ronciers	F3.131	31.831	Faible	0,23 ha	10,25 %
Formations à Genêt à balais planitiaires et collinéennes	F3.141	31.8411	Faible	0,23 ha	10,12 %
Clairières à couvert arbustif	G5.85	31.872	Faible	-	-
Formations à Genêt à balais planitiaires et collinéennes x Ronciers	F3.141 x F3.131	31.8411 x 31.831	Faible	0,18 ha	7,83 %
Formations à Genêt à balais planitiaires et collinéennes x Terrain en friche	F3.141 x I1.53	31.8411 x 87.1	Faible	0,09 ha	4,1 %
Plantation de Robinier faux-acacia x Formations à Genêt à balais planitiaires et collinéennes	G1.C3 x F3.141	83.324 x 31.8411	Faible	0,01 ha	0,55 %
Milieux anthropiques					
Routes	J4.2	/	Très faible	0,007 ha	0,3 %
Sentiers	H5.61	/	Très faible	0,006 ha	0,27 %
Sites industriels et commerciaux encore en activité en zone rurale	J2.3	86	Très faible	-	-

Constructions abandonnées en milieu rural	J2.6	86.4	Très faible	-	-
Pelouses de petite surface	E2.65	81	Faible	0,01 ha	0,49 %

La plupart de ces habitats sont à enjeux faibles.

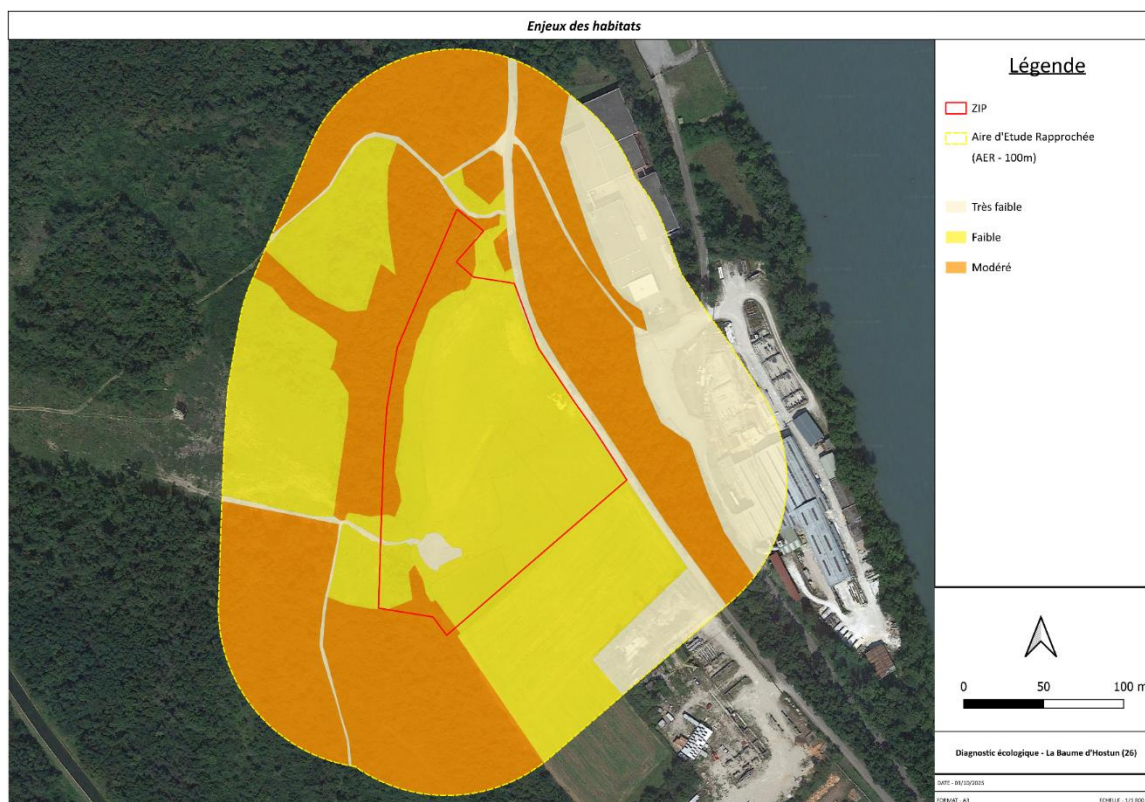


Figure 3: Enjeux des habitats

FLORE

Les inventaires ont permis d'identifier 97 espèces végétales sans enjeu de conservation particulier sur la ZIP et ses abords. Parmi elles, 5 espèces exotiques envahissantes ont été recensées : le Robinier faux-acacia, la Vergerette annuelle, la Vergerette du Canada, l'Ambroisie à feuilles d'armoise et le Buddléia de David. La diversité des espèces exogènes présentes sur le site témoigne de milieux perturbés par l'activité anthropique. Le site se caractérise par des milieux ouverts, incluant un terrain laissé en friche, des ronciers et des formations de Genêt à balais, et des boisements feuillus dominés par des chênaies caducifoliées.

Les enjeux floristiques sont définis à faibles, compte tenu de l'état perturbé du milieu, de la nature des espèces inventoriées, et des espèces à enjeu potentiellement présentes dans des milieux majoritairement situés en dehors de la ZIP.

INSECTES

Les inventaires menés sur la ZIP et ses abords ont permis de recenser 20 espèces d'invertébrés répartis entre plusieurs ordres (Rhopalocères, Coléoptères, Hyménoptères, Orthoptères). Ces espèces communes ne présentent aucun enjeu particulier et se répartissent entre taxons thermophiles de milieux ouverts et espèces forestières.

REPTILES ET AMPHIBIENS

Une espèce de reptile a été observée lors des inventaires, c'est le Lézard des murailles. Cette espèce, protégée au niveau national, présente un enjeu de conservation faible. Les habitats en place offrent des conditions favorables à l'accomplissement de l'ensemble de son cycle biologique. Aucune espèce d'amphibien n'a été observée lors des prospections.

Les milieux ouverts présentent des enjeux faibles pour les lézards, puisqu'ils sont utilisés de façon ponctuelle pour le transit, l'alimentation et la thermorégulation des reptiles. Toutefois, ces espèces se concentrent principalement au niveau des lisières, qui leur permettent de bénéficier à la fois de zones de thermorégulation et de refuges à proximité immédiate pour échapper aux prédateurs. L'enclavement du site entre deux cours d'eau est aussi un élément favorable à la présence d'amphibiens sur le site, notamment lors de leur phase terrestre.

AVIFAUNE

Les inventaires ont révélé la présence de 6 espèces d'oiseaux sur le site d'étude. L'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*), classée « Quasi-menacée » sur la Liste Rouge régionale et présentant un enjeu de conservation modéré, utilise uniquement la parcelle pour le transit et l'alimentation. Aucune des espèces observées ne constitue un enjeu de conservation notable.

Les parcelles de la ZIP sont soumises à d'importantes nuisances sonores et olfactives liées à la proximité des zones industrielles. Ces perturbations limitent l'installation des espèces sensibles au dérangement anthropique et favorisent uniquement les espèces communes et tolérantes. Par ailleurs, ces nuisances réduisent les possibilités de reproduction, les oiseaux nécessitant des zones calmes pour mener à bien leur nidification et l'élevage des jeunes.

Ainsi, les boisements pourraient constituer un enjeu fort pour ce cortège d'espèces en raison des possibilités de nidification qu'ils offrent à un panel d'espèces avérées et potentielles (rapaces, passereaux, etc.). Les formations arbustives (ronciers, formations à Genêt à balais) représentent des zones de refuge et de nidification pour certaines espèces, tandis que les milieux ouverts servent de zones d'alimentation et de transit. Toutefois, les nuisances sonores constatées lors des inventaires limitent fortement la probabilité de présence de ces espèces à enjeu ainsi que leurs possibilités de nidification.

MAMMIFERES

Le site présente un faible intérêt pour les mammifères, notamment en raison des nuisances sonores liées aux activités industrielles proches.

De manière générale, les milieux ouverts sont exploités uniquement pour le transit et l'alimentation, la plupart des mammifères privilégiant les boisements pour se reproduire et trouver refuge.

CHIROPTERES

L'inventaire de ce taxon a consisté à rechercher les gîtes favorables sur le site d'étude ainsi qu'à évaluer l'utilisation potentielle des différents milieux par les chiroptères. Les prospections n'ont révélé aucune cavité arboricole favorable à l'établissement de gîtes.

Enjeux paysagers

HABITATIONS

La centrale se trouvera dans une zone industrielle (proximité immédiate d'une station d'épuration) et agricole, éloignée des habitations.

PATRIMOINE

Le projet n'est pas situé dans le périmètre d'un monument historique.

Le projet de centrale photovoltaïque

Le projet d'implantation

Le projet concerne l'installation d'une centrale photovoltaïque d'une puissance crête de 998.4kWc.

Un plan prévisionnel d'implantation a ainsi été défini comme suit, en prenant en compte les enjeux du diagnostic :



Figure 4 : Plan de masse du projet envisagé, superposé avec la carte des enjeux

Les zones boisées sont préservées tout autour du site.

Caractéristiques de la centrale

DESCRIPTIONS TECHNIQUES

Les principaux facteurs techniques nous permettant de calculer les performances de la centrale sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Caractéristiques de la centrale solaire	
Puissance de la centrale DC	998.4 kWc
Productible annuel	1362 kWh/kWc
Nombres de panneaux	1 536 modules
Orientation	Sud (azimut 0°)
Inclinaison	20°
Emprise du projet	10 000 m ²
Longueur totale de la piste	152 m

STRUCTURE PHOTOVOLTAÏQUE

Élément clé pour le maintien des modules solaires, les tables permettent d'assembler les modules sur des châssis fixes. Ces supports métalliques sont inclinés suivant l'angle garantissant le meilleur ensoleillement possible sur les modules tout au long de l'année, ici estimé à **20°**. Les tables sont composées de 12 panneaux de large sur 2 panneaux de hauts, disposés en format portrait.

Ainsi, 64 tables seront installées au sein d'une surface clôturée d'environ 1 ha, et fixées par des pieux battus ou vissés. Le système choisi, fixés préférentiellement par pieux, représente une surface négligeable d'emprise au sol, contrairement à d'autres systèmes tels que les fixations sur plots bétons et ne nécessite que très peu d'intervention sur le sol même et sa structure.

MODULE PHOTOVOLTAÏQUE

Dans le cadre de ce projet, il a été fait le choix d'installer des panneaux photovoltaïques d'une puissance unitaire de **650 Wc**. Ces modules seront bifaces, c'est-à-dire que les cellules captent la lumière du soleil et direct et par réverbération sur le sol sous les panneaux.

À ce jour, nous n'avons pas retenu de fabricant de module particulier et le choix sera effectué lorsque le projet sera prêt à construire, en fonction des provisions de nos constructeurs et partenaires. Le calepinage a été dessiné avec des modules théoriques du modèle Jinko 66HL4M-BDV.

Par ailleurs, conformément à l'article 1 du projet d'arrêté S25 de la CRE, ces panneaux devront répondre à des critères spécifiques, notamment en termes d'émissions de carbone selon les certificats d'Évaluation Carbone Simplifiée (ECS). Notamment, elmy cherchera des panneaux ayant des ECS en deçà des limites définies par la CRE (740 kgCO₂/kWc).

EQUIPEMENTS ANNEXES

Afin de mettre en sécurité le site et de permettre l'intervention des services de sécurité ou du SDIS local, nous avons également prévu l'installation des équipements suivants :

- Une **clôture périphérique** limitant l'accès aux installations pour les personnes non habilitées ;
- Un **portail** à l'entrée du périmètre clôturé depuis la rue Le Geras ;

PISTES DE CIRCULATION

- Une **piste semi-périphérique** d'une largeur minimale de 5m sur la périphérie du site pour permettre la circulation des véhicules à l'intérieur du périmètre clôturé.

RACCORDEMENT DE LA CENTRALE

Une ligne HTA est présente sur site, et un poteau aérien est disposé directement au Nord du site.

Mesures ERC

EVITEMENT D'UNE PARTIE DES HABITATS A ENJEUX

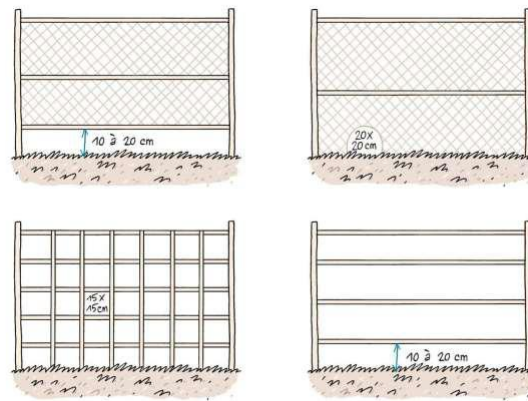
Dans une logique d'évitement, le projet a été conçu de manière à réduire au maximum son emprise sur les habitats les plus sensibles identifiés au sein de la zone d'implantation potentielle (ZIP). Ainsi, l'ensemble de la surface clôturée et aménagée ne couvrira pas la totalité de la ZIP, permettant la préservation directe de certaines zones boisées et ronciers.

BALISER LES ZONES A ENJEUX ET LIMITE DU CHANTIER STRICTEMENT LIEE AUX TRAVAUX

La réalisation des travaux sur le site engendrera des dommages sur les milieux naturels non soumis à l'implantation du projet. Il peut y avoir des pollutions accidentelles ou une altération du tronc des arbres due au passage des engins. Ainsi, les zones à enjeux évitées et situées en dehors de la zone d'implantation du projet - haies, bosquets - doivent être, au maximum, préservés de toute artificialisation et de toute nuisances accidentelles. De ce fait, un balisage visible de ces zones devra être installé, si possible avec une zone tampon, avant le démarrage du chantier, et devra être conservé jusqu'à la fin de cette phase.

ADAPTER LA CLOTURE AU PASSAGE DE LA PETITE FAUNE

Afin de permettre à la petite faune (mammifère, reptiles, amphibiens) de continuer à traverser et de fréquenter le site du projet, la perméabilité de la clôture doit être maintenue. En raison des espèces qui fréquentent déjà l'aire d'étude, il est donc recommandé d'installer une clôture non jointive au sol, surélevée de 20 cm idéalement (voir schéma en haut à gauche).



Exemples de clôtures facilitant la circulation de la petite faune - © Bruxelles Environnement

Figure 5: Exemples de clôtures possibles

REDUIRE LES RISQUES DE POLLUTION INHERENTS A L'UTILISATION DES MATERIELS ET D'ENGINS MECANISES (REJET D'HUILE USAGE, HYDROCARBURES, POUSSIÈRES...)

Des aires d'entretien et de ravitaillement des engins seront aménagées afin d'éviter tout déversement accidentel dans le milieu naturel.

Il sera spécifié dans les pièces écrites (clauses techniques particulières) que les entreprises de construction doivent nettoyer le matériel avant chaque utilisation.

EVITER DE PIEGER LA PETITE FAUNE DURANT LA POSE DES CABLES DE RACCORDEMENT ELECTRIQUE

L'objectif de la mesure est d'éviter le piégeage accidentel de la petite faune (amphibiens, reptiles et petits mammifères) au sein des tranchées réalisées pour la pose des câbles de raccordement au réseau électrique. Il conviendra de poser ces derniers dans la foulée de la création des tranchées, et de reboucher rapidement ces dernières.

La valorisation locale du projet

Outre les intérêts économiques classiques apportés par une centrale photovoltaïque (retombées fiscales, loyers, financement participatif etc.), ce projet aura un réel impact énergétique localement grâce à plusieurs éléments.

Un approvisionnement énergétique local de la commune de La-Baume-d'Hostun

Elmy ne s'arrête pas au développement et à la production d'énergie renouvelable. Notre mission est ensuite de gérer cette énergie au bénéfice des riverains, des entreprises et des collectivités.

Maîtriser toutes ces activités offre quelques avantages. Lorsqu'un projet de centrale se concrétise dans une commune, les riverains, les entreprises locales et la collectivité en bénéficient et notre modèle prend tout son sens.

Ainsi, notre offre locale rendra l'énergie verte accessible aux riverains avec une offre à -15% du TRV pendant 3 ans.

Quelques références

Pont de l'Isère



En janvier 2025, une centrale photovoltaïque de 320 kWc a été mise en service sur la toiture de la société Perspective Immo, dans la commune de Pont de l'Isère.

Cette centrale en totale injection va permettre de produire 407 MWh/an et d'alimenter une centaine de foyers.

Lucy-le-bocage



elmy est engagé avec la SEM Energies Hauts-de-France pour le développement d'une centrale photovoltaïque au sol dans la commune de Lucy-le-bocage. Le projet va permettre de valoriser des terrains délaissés par la SNCF d'une surface de 9 ha avec une puissance d'environ 6 MWc. Ce projet sollicitera les entreprises locales pour la construction de la centrale et un éleveur ovin du territoire pour la mise en place d'un éco-pâturage. La collectivité locale et les habitants du territoire pourront co-investir de manière participative dans le projet.

Conclusion

Pour conclure, elmy est une entreprise dédiée à la transition énergétique et écologique, forte de 10 ans d'expérience dans la gestion de l'énergie, de sa production à sa distribution.

Actuellement, les équipes sol d'elmy se concentrent principalement sur le marché des petites centrales (< 1MWc) situées sur des terrains dégradés, constructibles, et sans valeur agronomique, car elles sont convaincues qu'il est essentiel de redonner de la valeur à ces espaces inexploités pour assurer une transition énergétique juste tant pour les humains que pour la nature.

Le projet à La-Baume-d'Hostun a un sens profond, et elmy s'engage à minimiser son impact sur l'environnement. Il s'inscrit dans la stratégie nationale française visant à atteindre les objectifs ambitieux que le pays s'est fixés.